	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-090	Diffusion : A	Date d'émission : 23 juin 2004	Page : 1/2
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC : [X] pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné. [ ] en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.		*Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais.* *Le texte français constitue la référence.*	
	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.			

Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : **Sans objet**	Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : **Néant**
Responsable de la navigabilité du matériel : **EUROCOPTER**	Type(s) de matériel(s) : **Hélicoptères AS 355**
Certificat(s) de type n° **168** Fiche(s) de données n° **168**	
Chapitre ATA : **29**	Objet : **Circuit hydraulique - Fonction coupure hydraulique**

1. APPLICABILITE :

Hélicoptères AS 355 E avant application de la MOD 073263.

2. RAISON :

Cette consigne de navigabilité (CN) vise à supprimer la possibilité de rencontrer des asymétries d'efforts dans les commandes de vol, dues à la pression résiduelle dans le circuit, suite à la coupure de l'assistance hydraulique consécutivement à une panne hydraulique, en particulier dans des conditions de basses températures.

3. ACTION IMPERATIVE ET DELAI D'APPLICATION :

La mesure suivante est rendue impérative à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente CN :

- Au plus tard le 31 décembre 2004, appliquer les modifications de câblages électriques suivant les directives décrites dans les § 2.A, 2.B et 2.C, de l'Alert Service Bulletin EUROCOPTER AS 355 n° 29.00.04 cité en référence.

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

Alert Service Bulletin EUROCOPTER AS 355 n° 29.00.04
(Toute révision ultérieure de cet ASB est acceptable).

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

03 juillet 2004.

n/DJ

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

EUROCOPTER (STXI) - Aéroport de Marseille Provence 13725 Marignane Cedex - France
Tél. : 33 (0) 4 42 85 97 97 - Fax : 33 (0) 4 42 85 99 66
E-Mail : Directive.technical-support@eurocopter.com

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-6366 du 15 juin 2004.